

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 26 mai 2009 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination
à la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers**

NOR : SASH0930527A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6152-1 à R. 6152-99 et R. 6152-324 ;
Vu l'arrêté du 24 septembre 2004 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de
la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers ;
Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination à la Commission statutaire nationale compé-
tente pour les praticiens hospitaliers,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 19 octobre 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Pharmaciens inspecteurs de santé publique

Suppléant : M. Croze (Régis), pharmacien inspecteur régional de Languedoc-Roussillon en rempla-
cement de M. Latcher (Gérard), pharmacien inspecteur régional de Languedoc-Roussillon.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé et des
sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère
de la santé.

Fait à Paris, le 26 mai 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME